



## BRESIL Visa Viper (Retraités)

Consulat du Brésil  
34, Cours Albert 1<sup>er</sup>  
75008 Paris  
Tel : 01 45 61 82 64 / 58  
Fax : 01 43 59 03 26  
<http://www.consulat-bresil.org>

### Modalités d'obtention du visa « Viper »

Vous devez obligatoirement être résident en France pour demander ce type de visa auprès du Consulat du Brésil à Paris.

La demande de visa se déroule en deux temps :

1. Demande d'autorisation.
2. Demande de visa après obtention de l'autorisation.

#### 1) Documents de demande d'autorisation :

- [Formulaire de demande de visa](#) dûment rempli et signé par l'intéressé.
- 1 Photo d'identité récente (format officiel, 3,5 x 4,5, de face sur fond clair).
- Photocopies (certifiées conformes en Mairie) des 4 premières pages du passeport qui doit avoir une validité minimum de plus de 8 mois, [le passeport devant avoir au minimum 6 mois de validité lors de son dépôt au Consulat après le délai (4 à 8 semaines) d'obtention de l'autorisation].
- Certificat de retraite ou déclaration de l'organisme payant déterminant le montant mensuel qui doit être au minimum de 2.000 US\$. Original ou copie certifiée conforme en mairie.
- Attestation de votre banque certifiant qu'elle est autorisée à effectuer un virement mensuel d'une somme équivalente à 2.000 US\$ par personne (accompagnée de maximum 2 membres de sa famille), sur un compte que vous avez ouvert (ou que vous allez ouvrir) dans une banque au Brésil.
- Original d'Extrait de Casier Judiciaire (sans mention) récent de moins de 3 mois.
- Acte de mariage pour un couple ou copie certifiée conforme en Mairie.
- Attestation de résidence en France.

Le délai de réponse à cette demande est variable et peut prendre jusqu'à 2 mois.

#### 2) Documents de demande de visa (à déposer après obtention de l'autorisation) :

- Original du passeport ayant une validité minimum de 6 mois.
- 2 [Formulaire de demande de visa](#) dûment remplis et signés par l'intéressé.
- 2 Photos d'identité récentes (format officiel, 3,5 x 4,5, de face sur fond clair).
- Original d'Extrait de Casier Judiciaire de moins de 3 mois.

**Validité : 90 jours pour entrer dans le pays. La prolongation de la date d'entrée ne peut être demandée au Consulat que si l'ancienne date d'entrée est périmée.**

#### Frais consulaires et délais :

Visa Viper (Retraités RN 45/00)	Frais pour dépôt personnel	Frais pour dépôt par un tiers	Délai pour dépôt personnel	Délai pour dépôt par un tiers
Nationalité française	160,00 €	+ 8,00 €	3 à 4 jours ouvrés	3 à 4 jours ouvrés

<http://www.dsachs.fr>

Spécialisés dans l'obtention de visa depuis 30 ans, **nous pouvons nous charger de l'ensemble de vos démarches.**

La seule condition imposée par le Consulat est que **le demandeur du visa soit impérativement sur le sol français lors de la demande.**